

SCA ELEVAGE BIROT
BP 381 BOULARI
98810 MONT-DORE

Le 29 novembre 2022



A

Madame la présidente de la province Sud
Route des Artifices
BP L1
98849 NOUMEA CEDEX

Objet : Porter à connaissance ICPE – ajout d'un nouveau bâtiment et augmentation du nombre d'animaux équivalents

Madame la présidente,

Par arrêté n° 11270-2009/ARR/DENV/SPPR du 16 octobre 2009, la SCA ELEVAGE BIROT (récépissé de changement d'exploitant n° 101958-2022/3-REP/DDDT du 28 juillet 2022) est autorisée à exploiter un élevage de porcs d'une capacité totale de 1 211 animaux équivalents.

Dans un but de revoir l'organisation de l'élevage, permettant d'une part, l'amélioration du vide sanitaire entre deux bandes en post-sevrage et d'autre part d'engraisser plus de porcs déjà produits sur l'exploitation mais actuellement vendus sur pieds aux particuliers, la SCA ELEVAGE BIROT porte à connaissance du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la province Sud, les modifications suivantes.

Tout d'abord, la SCA ELEVAGE BIROT prévoit la construction d'un nouveau post-sevrage, sur caillebotis, avec récupération des lisiers qui seront acheminés vers le système de traitement existant. Ce nouveau bâtiment sera construit sur une dalle existante (n° 8 sur le plan du site joint) et aura une superficie de 88 m², permettant l'élevage d'environ 293 porcelets de moins de 30 kg soit 59 animaux équivalents supplémentaires en capacité. Cependant, ce nouveau bâtiment permettra de réaliser des vides sanitaires plus efficaces, permettant ainsi de libérer de la surface dans les post-sevrages existants. Comme il n'y a pas d'augmentation du cheptel de truies, il n'y aura pas de porcelet en plus (sauf amélioration des performances techniques).

Ensuite, la SCA ELEVAGE BIROT envisage de réorienter une partie de sa production, actuellement vendue sur pieds aux particuliers, en les engrasant sur site. Cette augmentation ne nécessite pas dans l'immédiat la construction d'un nouveau bâtiment car les places sont disponibles. La capacité de l'atelier d'engraissement augmentera alors d'environ 62 animaux équivalents. La construction d'un nouveau bâtiment d'engraissement sera potentiellement envisagée dans un second temps, uniquement dans le but d'améliorer le vide sanitaire, ainsi que la densité des animaux engrassés pour un meilleur bien-être animal.

Conformément à l'article 415-5 du code de l'environnement de la province Sud, la SCA ELEVAGE BIROT porte à votre connaissance les modifications présentées ci-dessous, entraînant une augmentation de la capacité de l'élevage de 121 animaux équivalents, soit une nouvelle capacité de 1 332 animaux équivalents.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, veuillez agréer, madame la Présidente de la province Sud, l'expression de ma haute considération.

PROVINCE SUD		ARRIVÉ LE:								
Direction du Développement Durable des Territoires		N° 01 DEC. 2022								
		101958-2022/3-REP/SCS								
ATTACHÉ	Dir	Gén	EPP	REG	SPPAT	SGPR	SII	SGAP	SAF	SCS
CONTROLE										
DU : 01/11/2022										
N°										

SCA ELEVAGE BIROT
Elevage de porcs
Tél/Fax : (687) 857.001 - 82.69.88
BP. 381 - 98810 MONT-DORE
Nouvelle-Calédonie
@ : scabirot@canl.nc - Ridet : 1 412 857.001



Pour la SCA ELEVAGE BIROT,
sa co-gérante,

Sylvie DI FOLCO

DE :

PLAN DU SITE
ELEVAGE BIROT

- 1 à 5 LAGUNES
- 6 FOSSE DE RECEPTION DE TOUT LES LISIER
- 7 SEPRATEUR DE PHASE (dock dallé et toiture)
- 8 DALLE EN BETON
- 9a 4 PARCS DE SEVRAGE (de $3.4 \times 2.5 - 0.36 = 8.14 \text{ m}^2$) de 92 à 100 places
- 9b 22 PLACES POUR LES TRUIES
- 10 VERRATERIE (20 places pour les verrats + 16 places pour les truies)
- 11 POSTE SEVRAGE 3 PARCS (de $4.95 \times 7.20 - 1.44 = 34.2 \text{ m}^2$)
- 12 GESTATION (120 places individuelles et 4 parcs « liberté » de 6 places)
- 13 POSTE SEVRAGE 8 PARCS (de $3.5 \times 3.5 - 0.72 = 11.53 \text{ m}^2$)
- 14 POSTE SEVRAGE 3 PARCS(de $3.9 \times 3.5 - 0.72 = 12.93 \text{ m}^2$)
 - 1 PARC (de $7.8 \times 2.5 - 1.44 = 18.06 \text{ m}^2$)
 - 1 PARC (de $3.9 \times 2.5 - .36 = 9.39 \text{ m}^2$)
- 15 SELECTION 13 PARCS (de $4.25 \times 3.5 - 0.91 = 13.96 \text{ m}^2$)
- 16 DOCK
- 17 et 18 MATERNITES (2 X 20 places) +(7 places dans le bâtiment 14)
- 19 BASSIN D'EAU
- 20 ENGRAISSEMENT :
 - 13 PARCS (de $1.4 \times 2.6 = 3.64 \text{ m}^2$)
 - 10 PARCS (de $5 \times 4 = 20 \text{ m}^2$)
 - 6 PARCS (de $5 \times 1.9 = 9.75 \text{ m}^2$)
 - 6 PARCS (de $1.5 \times 1.6 = 2.4 \text{ m}^2$)
 - 15 PARCS (de $5 \times 4 - 0.91 = 19.06 \text{ m}^2$)
- 21 ENFOISSEMENT
- 22 DOCK STOCKAGE ALIMENT + FOURNITURE
- 23 DOCK MECANIQUE
- 24 DOCK MOTEUR

